

Pendant la première phase, antérieure à 2012, l'électricité résidentielle, "directement improductive", est passée de 12% en 1980 à 26% en 2012 causant une perte de près de 1,8% par an de l'efficacité électrique. Puis, celle-ci s'est stabilisée autour de 28 Dh par kWh d'électricité consommée depuis 2012, date à laquelle la consommation d'électricité résidentielle a commencé à se stabiliser entre 26 et 27%.

Mix électrique et flux d'électricité

La Figure 7 montre une combinaison du schéma du mix électrique (à gauche), des flux d'électricité et de la balance électrique du Maroc en 2018.

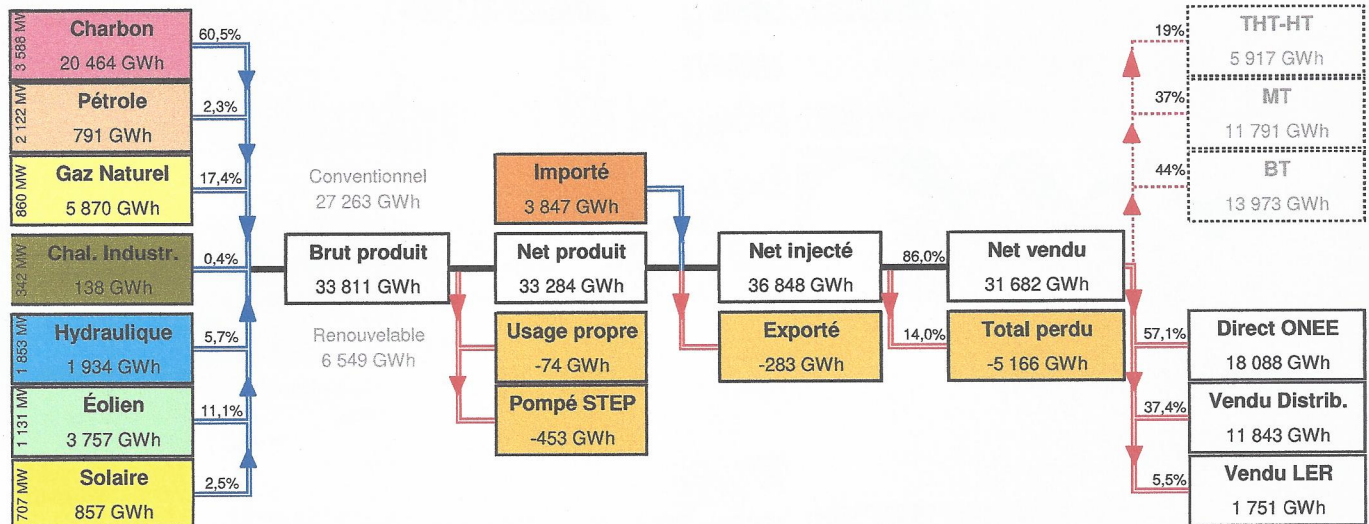


Figure 7 Schéma du mix et des flux d'électricité au Maroc en 2018

L'analyse de la Figure 7, permet de relever, pour 2018 :

- Au niveau de l'offre (à gauche) :
 - o 60,5% de la production d'électricité était assurée par le charbon,
 - o 17,4% de la production d'électricité était assurée par le gaz naturel,
 - o 11,1% de la production d'électricité était assurée par les parcs éoliens,
 - o 5,7% de la production d'électricité était assurée par les centrales hydroélectriques,
 - o 2,5% de la production d'électricité était assurée par l'énergie solaire,
 - o 2,3% de la production d'électricité était assurée par les produits pétroliers (fuel et gasoil),
 - o 0,4% de la production d'électricité était assurée par la chaleur industrielle des tiers nationaux.
- Au niveau de la demande (à droite) :
 - o les parts de ventes d'électricité sont ventilées à raison de 57,1% pour l'ONEE-BE, 37,4% pour les Régies Communales et privées de distribution d'électricité et 5,5% pour les producteurs agissant dans le cadre de la Loi 13/2009 sur les énergies renouvelables (LER),
 - o les parts de ventes d'électricité sont réalisées à raison de 19% sur les réseaux "Très Haute et Haute Tension" (THT-HT), 37% sur le réseau "Moyenne Tension" (MT) et 44% sur le réseau "Basse Tension" (BT),

et mène aux commentaires suivants :

- il y a presque autant d'électricité perdue (5'166 GWh) que de renouvelable produite (6'549 GWh)
- les imports d'électricité ont très fortement baissé par rapport à 2017.

La Figure 8 montre, non seulement que plus de deux tiers (67,8%) de l'électricité est produite par le secteur privé et que le facteur de charge moyen s'est établi à 36,4% mais que ce dernier se répartit comme suit :

- l'ONEE-BE (5'468 MW) produit 10'860 GWh avec un facteur de charge de 22,7%,
- les concessionnaires (4'218 MW) produisent 20'968 GWh avec un facteur de charge de 56,7%,
- les acteurs de la LER (575 MW) produisent 1'845 GWh avec un facteur de charge de 36,6%,
- les Tiers Nationaux (341 MW) produisent 138 GWh avec un facteur de charge de 4,6%.